



AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

5 FC

Formation qualifiante débouchant sur un diplôme d'État

Code ROME J1304

Code NSF 331

Taux de réussite **88%**
Taux d'insertion professionnelle **86%**

Public

Tous publics ayant satisfait aux épreuves de sélection.

Cette formation, financée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, s'adresse prioritairement à un public jeune ou adulte sans emploi.

Niveau de connaissances préalables requis

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais les candidats doivent satisfaire aux épreuves de sélection à l'entrée en formation d'auxiliaire de puériculture. Ces épreuves sont organisées et validées par l'établissement sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé.

Des possibilités de dispenses de modules de formation sont possibles en fonction du diplôme initial selon les articles 18-19-20-20 bis et 20 ter de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié.

Conditions suspensives

Obligations vaccinales des professionnels de santé et conditions d'immunisation prévues par les articles L 3111-4 et L 3112-1 du Code de la Santé Publique (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite).

Objectifs

Le diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture forme à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Placé sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture participe également à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion. Il travaille le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle. Il exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, pédiatries, Centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil, crèches, pouponnières).

Programme

<p>La formation théorique est découpée en 8 modules :</p> <p>Module 1 : Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif (5 semaines)</p> <p>Module 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (2 semaines)</p> <p>Module 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant (4 semaines)</p> <p>Module 4 : Ergonomie (1 semaine)</p> <p>Module 5 : Relation – Communication (2 semaines)</p> <p>Module 6 : Hygiène des locaux (1 semaine)</p> <p>Module 7 : Transmission des informations (1 semaine)</p> <p>Module 8 : Organisation du travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle.(1 semaine)</p>	<p>6 stages de 140 h chacun (4 semaines) se déroulent dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales et multi-accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 2 stages en structure d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèche...) ◆ 1 stage en maternité ◆ 1 stage en service accueillant des enfants malades ◆ 1 stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap, en service de pédopsychiatrie ou d'Aide Sociale à l'Enfance ◆ 1 stage optionnel
--	--

Moyens pédagogiques

- ♦ Suivi individualisé, travail en sous groupes.
- ♦ Les méthodes pédagogiques s'appuient sur la pratique de l'alternance : acquisition de connaissances théoriques et pratiques en centre et mises en situation professionnelles sur les différents terrains de stage.
- ♦ Elles s'appuient sur l'auto-formation avec un suivi personnalisé, de nombreux échanges en groupe et une évaluation continue. De plus, une concertation et une collaboration entre les lieux de stage et l'équipe du Centre constituent les points forts de la démarche.

Moyens techniques

- ♦ Salle de cours équipée d'un tableau blanc, ordinateur avec connexion internet, vidéoprojecteur, paper-board, d'un espace de travaux pratiques avec plans de travail équipés du matériel de puériculture, mannequins, poupons...
- ♦ Appartement pédagogique avec une chambre reconstituée bénéficiant de tout le matériel de puériculture.
- ♦ Centre de ressources équipé de 9 ordinateurs avec accès internet, photocopieur, imprimante et scanner. Les stagiaires peuvent y consulter la documentation technique professionnelle et bénéficier d'un espace ressource emploi.

Encadrement

- ♦ Formatrices titulaires du diplôme d'État d'Infirmière Puéricultrice ayant une expérience professionnelle de plus de 5 ans dans le secteur de la petite enfance
- ♦ Coordinatrice pédagogique
- ♦ Directrice de l'Institut de Formation Sanitaire et Social

Individualisation du parcours

- ♦ Bilans et entretiens individuels avec l'équipe pédagogique
- ♦ Entretiens de suivi pédagogiques dans le cadre de la mise en place du contrat pédagogique
- ♦ Adaptation des parcours partiels et possibilité d'équivalences et passerelles

Suivi de l'exécution de la formation

- ♦ Suivi de l'assiduité par un émargement par ½ journée
- ♦ Évaluation continue

Évaluation de la formation

- ♦ Attestation de formation
- ♦ Réussite aux épreuves de certification
- ♦ Diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)
- ♦ Questionnaire Qualité



1^{ère} session du 31 août 2020 au 2 juillet 2021 - 2^e session du 4 janvier au 3 décembre 2021



1 435 heures : 595 heures en centre et 840 heures en entreprise (les durées en centre et en entreprise pourront être adaptées selon le calendrier annuel ou dans le cadre de l'individualisation du parcours du stagiaire)
- 35 heures par semaine
- lundi 9h à 12h et 13h à 17h, mardi - mercredi - jeudi 8h à 12h et 13h à 17h, vendredi 8h à 12h



Cette formation est financée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.
Autres publics nous consulter



Centre de Formation Chantoiseau
Briançon



Contact

Secrétariat Pôle Formation
04 92 25 31 31 - crpchantoiseau@fondationseltzer.fr

Juin 2020
Validité : 1 an